

Poêle à bois BRUNO



Notice d'installation et d'utilisation

Pour éviter tout risque d'incendie, ce poêle à bois doit être installé selon les règles de l'art et conformément à la réglementation en vigueur, en respect du D.T.U. 24.1.

Son installation doit être effectuée par un professionnel ou une personne qualifiée.

Conformément aux dispositions du décret n° 93-1185 du 22 octobre 1993, l'acheteur atteste avoir pris connaissance de la mise en garde ci-dessus relative aux conditions d'installation de ce poêle à bois et présentera à l'installateur cette notice pour qu'il puisse remplir et signer l'attestation d'installation, comme lui en fait obligation l'article 6 du décret susvisé.

Une attestation d'installation est fournie en dernière page de cette notice.

Préambule

Nous nous réjouissons et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en achetant notre produit.

Veuillez lire méticuleusement cette notice, qui vous informe sur l'installation et l'utilisation du poêle à bois. Vous augmenterez ainsi sa durée d'utilisation.

Installation

Situation

Il est recommandé d'installer le poêle à bois de manière la plus centrale possible à l'habitation, en évitant les zones de passage afin d'éviter les risques de brûlure.

Sol

Il est important de vérifier la capacité portante du sol par rapport au poids du poêle à bois. Si le sol ne satisfait pas à cette condition, l'installation d'une plaque de répartition de charges devra être installée.

En cas de sol constitué de matériaux inflammables, il est nécessaire d'installer un support isolant et ininflammable, qui débordera du plan du poêle à bois de 80 cm dans le sens d'aspiration et de 60 cm dans les autres directions.

Arrivée d'air

Une arrivée d'air pour la combustion, située directement à l'extérieur, de 100 cm² au minimum, est nécessaire pour le bon fonctionnement du poêle à bois. Cette arrivée d'air devra se situer le plus proche possible du poêle à bois.

Conduit de cheminée

Avant tout raccordement du poêle à bois, il doit être procédé à la vérification de la conformité du conduit de cheminée avec le DTU 24.1. En cas de conduit non compatible, il est nécessaire de procéder, soit au tubage du conduit, soit au chemisage du conduit, soit à la mise en œuvre d'un conduit neuf adapté.

Un conduit aux normes permet :

- d'éliminer tout risque d'incendie, dû à un écart au feu non respecté,
- d'éviter un refroidissement trop rapide des fumées de combustion, qui aurait pour conséquence une réduction de tirage.

L'installation du poêle à bois sur un conduit de cheminée, utilisé par d'autres appareils, est formellement interdite, le poêle à bois doit être obligatoirement raccordé sur un conduit individuel. Le conduit d'évacuation des fumées devra être égal ou supérieur à 150 mm de diamètre pour les poêles à bois d'une puissance inférieure ou égale à 15 Kw. Pour les appareils d'une puissance supérieure à 16 Kw, le conduit d'évacuation des fumées devra être égal ou supérieur à 180 mm de diamètre. Veiller à ce que le conduit de cheminée soit hermétique. La pose d'un dispositif anti-retour des fumées peut être envisagée dans les régions à vent afin d'éviter le retour de fumée dans l'habitation.

Conduit de raccordement ou fumisterie

Avant tout raccordement du poêle à bois, il doit être procédé à la vérification de la conformité du conduit de raccordement ou fumisterie avec le DTU 24.1. Compte tenu de la température des fumées du poêle à bois supérieur à 160°, en cas d'utilisation de conduit de raccordement ou fumisterie en simple paroi, la distance de sécurité entre le

conduit de raccordement ou fumisterie et tout matériau inflammable est de 3 fois le diamètre nominal du conduit. L'emboîtement du conduit dans la buse de sortie du poêle à bois doit être réalisé de telle manière que tout déboîtement soit impossible, les tuyaux doivent être fixés au poêle à l'aide de vis ou boulons afin d'éviter tout déchaussement.

Tirage

Le conduit de cheminée doit avoir un tirage compris entre 10 Pa et 14 Pa. Une valeur inférieure à 10 Pa aura pour conséquence un défaut de tirage, ce qui provoquera un mauvais fonctionnement du poêle à bois. Une valeur supérieure provoquera une consommation de bois excessive, jusqu'à 2 fois plus importante, un feu brûlant trop rapidement, et un poêle à bois chauffant peu. Le contrôle du tirage pourra être réalisé grâce à un manomètre.

Parois combustibles

En cas de parois combustibles, il est obligatoire de procéder à leurs protections. Les parois devront être protégées par interposition d'une plaque anti feu et non conducteur de chaleur, type Fermacell, Rigidur, ayant un classement au feu A1 ou anciennement M0. La pose de ce matériau devra être conforme aux recommandations du fabricant.

Distance de sécurité

La distance de sécurité des matériaux inflammables ou se dégradant sous l'effet de la chaleur est de 1600 mm au minimum du poêle à bois.

Environnement

L'utilisation du poêle doit impérativement avoir lieu dans un environnement non explosif et sans qu'aucun produit ne puisse dégager de gaz inflammable.

Vmc

Pour les systèmes de Vmc fonctionnant par dépression, certains problèmes peuvent être créés avec les appareils de chauffage aux bois, spécialement pendant la phase d'allumage. Une arrivée d'air correctement dimensionnée peut résoudre le problème, ainsi que l'arrêt de la Vmc pendant la phase de démarrage du poêle à bois.

Test d'installation

Une fois l'installation finalisée, un contrôle devra être effectué à l'aide d'une cartouche fumigène afin de contrôler le bon fonctionnement de l'ensemble, de la bonne étanchéité du conduit de cheminée ainsi que du conduit de raccordement ou fumisterie et du respect des distances de sécurité par rapport aux matériaux combustibles.

Poêle à bois version eau chaude

Cette version permet la connexion à un chauffe-eau, ou un réservoir d'eau chaude. Les deux raccords d'eau (chaud ou froid) se trouvent sur la partie arrière du poêle. L'exploitation du poêle eau chaude est possible sans que celui-ci ne soit raccordé à l'eau. Le montage de service doit être effectué par une entreprise spécialisée. Le système d'eau chaude doit travailler avec une pompe de circulation d'eau, le principe du thermosiphon ne pouvant être mis en œuvre. La température de l'eau se situe entre 60° et 90°, surpression maximale de 250 kPa. La soupape d'échappement est nécessaire au

niveau zéro du système circulaire. En cas de gel, on doit drainer le système, ou utiliser des moyens de protection contre le gel.

Utilisation

1er mise en service

Lors de la 1^{er} mise en service, pendant les premières heures, la peinture spéciale haute température sera cuite. Nous vous conseillons donc d'assurer une aération et ventilation suffisante dans la pièce lors de cette phase, le poêle dégageant une légère fumée tout à fait normal. Il est déconseillé aux femmes enceintes et aux enfants de rester à proximité du poêle à bois pendant cette phase.

Le poêle fonctionnera parfaitement dès qu'un lit de cendres couvrira les tubes du bas du foyer. Il est possible de récupérer d'anciennes cendres afin de faciliter la phase de chauffe de cette 1^{er} mise en service.

Allumage

Commencer par un feu léger avec du papier journal ou allume feu sec, et de petits morceaux de bois sec, situé au centre du foyer. Puis augmenter la quantité de bois, ainsi que la taille des bûches. Cette progressivité assurera une dilatation lente des matériaux ce qui assurera une longévité du poêle à bois. La porte du poêle à bois doit rester fermée pendant l'utilisation, sauf pendant la phase de chargement du bois ou de nettoyage.

Bois utilisable

Le poêle à bois est conçu pour brûler tout type de bois non traité, tel que feuillus (chêne, hêtre, charme,...), ainsi que résineux (sapin, pin). Le bois devra obligatoirement être sec, d'un minimum de 2 ans de séchage, avec un taux d'humidité inférieur à 20%, et stocké sous abri dès la coupe. Pour information, 10 Kg de bûches fraîchement coupé est constitué de 5 litres d'eau. Aucun autre combustible que le bois non traité ne doit être utilisé. Il est interdit d'utiliser le poêle à bois comme incinérateur, pour brûler tout type de matériaux, autre que du bois non traité.

Chargement

Lors du rechargement du poêle à bois, ouvrir les deux clés de tirage, avant et arrière, afin que les fumées résiduelles s'évacuent dans le conduit de cheminée. Ouvrir la porte très légèrement pendant 15 secondes afin d'éliminer les fumées résiduelles dans le poêle à bois, puis procéder au chargement. Dès le chargement effectué, refermer la porte complètement. Ne recharger le poêle à bois qu'à la moitié de sa capacité maximum.

Réglages

Le poêle à bois est équipé de deux clés de tirage :

- La clé de tirage avant permet le contrôle de la chauffe. Plus cette clé avant sera fermé, plus la combustion sera lente, avec pour conséquence une baisse de la température de fonctionnement mais également une augmentation de l'encrassement du conduit de cheminée dû à la dégradation de la combustion. Cette clé avant pourra être utilisée en position ouverte jusqu'à mi-ouverte. La fermeture complète ou quasi-complète n'est pas recommandée car cela aura pour conséquence le charbonnage de votre poêle à bois, d'où un encrassement rapide du conduit de cheminée et un risque accru de feu de cheminée.
- La clé de tirage arrière permet de réduire le tirage en cas de conduit disposant d'un excès significatif de tirage.

Décendrage

Un lit de cendres sera gardé en permanence, afin d'assurer le rendement optimal du poêle, de protéger la partie inférieure de la chambre de combustion des températures élevées. Dès que les cendres arrivent au niveau de la porte, il sera nécessaire de procéder au décendrage du poêle à bois. Attendre que le poêle à bois soit froid, car même après plusieurs heures de non fonctionnement, les cendres peuvent être encore chaudes. L'utilisation d'un seau acier ainsi que d'une pelle acier sont nécessaires. Le seau devra être posé sur un sol ininflammable pendant 3 jours au minimum afin de refroidir complètement les cendres. Lors de chaque décendrage, un nettoyage de l'intérieur du poêle, en particulier sur les tubes, à l'aide d'une petite brosse non métallique, assurera un meilleur échangeur thermique, donc une meilleure chauffe du poêle à bois.

Entretien

Le changement du joint de porte et du joint de vitre sera nécessaire tous les 2 ans. Pour le poêle à bois version cuisson, le changement du joint de plaque de cuisson est obligatoire tous les ans.

Utilisateur

Le poêle à bois devra être utilisé par une personne majeure et avec le respect de la notice d'utilisation. La personne surveillera le poêle à bois pendant toute la durée de chauffe. Lors de son fonctionnement, le poêle à bois est chaud sur toute sa surface, d'où un risque de brûlure. Il est donc nécessaire de veiller sur les enfants, surtout les très jeunes, ces derniers n'ayant pas conscience des risques de brûlure. Ne pas déposer d'objets inflammables à proximité du poêle à bois.

Ramonage

Tel que défini par la législation, deux ramonages sont obligatoires, un premier en milieu de période de chauffe, et un second en fin de période de chauffe. L'utilisation intensive du poêle à bois ou de résineux nécessitera une fréquence de ramonage plus importante, soit 4 à 6 fois par an. Le ramonage doit être effectué par une entreprise en possession d'un titre reconnu de qualification professionnelle, et conforme au DTU 24.1. Un ramonage chimique ne peut se substituer à un ramonage mécanique et ne peut faire l'objet d'un certificat de ramonage.

Vitre

Le nettoyage de la vitre vitrocéramique peut se faire à l'aide d'un chiffon humide, trempé dans la cendre froide. L'utilisation d'un couteau de vitrier, posé à plat, est également possible. L'utilisation de produits chimiques est à proscrire.

Sécurité

La mauvaise utilisation d'un appareil de chauffage au bois (cheminée, insert, poêle, chaudière) peut avoir de graves conséquences. Les recommandations suivantes concernent l'ensemble des appareils de chauffage au bois.

Feu de cheminée

Le feu de cheminée est dû principalement à un défaut de ramonage, ou à une fréquence de ramonage non respectée. En cas de feu de cheminée, fermer les clés de tirage avant et arrière, puis prévenir immédiatement les services incendie, le 18. L'utilisation d'une cartouche extinctrice permet de réduire fortement les conséquences d'un feu de cheminée. Cette cartouche extinctrice devra être située à proximité du poêle à bois. Suite à un feu de cheminée, un examen complet du poêle à bois, du conduit de raccordement ou fumisterie, du conduit de cheminée, de la sortie de toit ainsi que des matériaux anti-feu est obligatoire. En cas de défaut constaté, l'utilisation du poêle à bois est totalement interdite tant que le défaut n'a pas été corrigé.

Détecteur de monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz invisible, inodore, non irritant et très toxique. Il est la cause d'intoxications domestiques extrêmement fréquentes, parfois mortelles en cas d'absence de détection. Une intoxication se caractérise par des maux de tête, de épuisements et nausées. La pose d'un détecteur de monoxyde de carbone permet de prévenir ce risque. Pour information, une loi va rendre obligatoire en 2015 la pose de détecteur de monoxyde de carbone dans toute habitation.

DESCRIPTION

- 1 Corps central du poêle à bois
- 2 porte d'alimentation avec porte vitrée
- 3 fermeture de porte
- 4 tuyau de cheminée
- 5 clé arrière de régulation de tirage
- 6 clé avant de régulation d'arrivée d'air



Modèles

Modèles	Poêle 9	Poêle 12	Poêle 15	Poêle 18	Poêle 21
Puissance en Kw	9	12	15	18	21
Rendement (m ³)	225	300	375	450	525
Hauteur (mm)	860	860	860	860	860
Largeur (mm)	670	670	670	670	670
Longueur (mm)	700	850	1000	1150	1300
Poids (kg)	100	120	140	160	180
Consommation moyenne (kg/h)	3,5	4,1	4,8	5,5	6,2
Tirage (Pa)	10	10	10	10	10
Hauteur de l'axe d'évacuation des fumées (mm)	670	670	670	670	670
Diamètre conduit (mm)	150	150	150	150	150
Pression d'eau max (kPa)	250	250	250	250	250
Rendement (%)	73	73	73	73	73
Température des fumées (C°)	340	340	340	340	340
Concentration de Co dans les fumées (%)	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30
Diamètre conduit cheminée minimum	150 mm	150 mm	150 mm	180 mm	180 mm

Liste des pièces de rechange disponible sur commande

- 1 Joint de porte
- 2 Vitre de porte

Garantie

Le poêle à bois est garanti 24 mois à compter de sa date d'achat.

Toute modification du poêle à bois annule automatiquement la garantie.

La garantie ne couvre pas les pièces d'usure (joint, vitre), les dégâts liés à une utilisation ou une installation non conforme ou à une surchauffe par l'utilisation d'un combustible non approprié.

Certificat de conformité

D'après la loi n°22/1997 et du § 11 de prescription gouvernementale n° 163/2002

Fabricant : Euro Teplo s.r.o

Skolni 109, 344 01 Domozlice, ID-Nr : 26333384

HR : Tribunal circulaire, Pilsen, Partie C, dépôt 1381

Poêle à bois à convection naturelle BRUNO OO – III

Description et utilité du produit

Le poêle à bois est conçu pour le chauffage de locaux et est fabriqué en différentes grandeurs :

- Bruno 00 9 kW
- Bruno O 12 kW
- Bruno I 15 kW
- Bruno 2 18 kW
- Bruno 3 21 kW

Protocole – Nr: 30-5324 du 29.09.2006

Certificat – Nr : E-3000709-06 du 29.09.2006

Inventaire des consignes techniques

Documentation d'accompagnement technique, construction de sécurité, fonction de sécurité, déclaration sur le produit : approuvé par la norme EN13240:2002 ET A2:2005.

Attestation du fabricant

Sur la foi des documents, nous confirmons par la présente, que les qualités du produit mentionné répondent aux exigences fondamentales de la prescription gouvernementale 89/106/EHS, et que le produit sous les utilisations prescrites par le fabricant est sans danger. En même temps le fabricant explique qu'il peut garantir toutes les utilisations pour le maintien durable des qualités du produit.

Attestation d'installation

Pour éviter tout risque d'incendie, ce poêle à bois doit être installé selon les règles de l'art et conformément à la réglementation en vigueur.

Son installation doit être effectuée par un professionnel ou une personne qualifiée.

Conformément aux dispositions du décret n° 93-1185 du 22 octobre 1993, l'acheteur atteste avoir pris connaissance de la mise en garde ci-dessus relative aux conditions d'installation de cet poêle à bois et présentera à l'installateur cette notice pour qu'il puisse remplir et signer l'attestation d'installation, comme lui en fait obligation l'article 6 du décret susvisé.

Nom, raison sociale et adresse de l'installateur :

Date de fin de pose :

Je soussigné, _____,
atteste avoir installé le poêle à bois ci-dessus désigné conformément aux règles de l'art et dans le respect des règles techniques du fabricant. Raccordement et conduit de fumées sont aptes à assurer un fonctionnement sans risques de l'poêle à bois s'il est utilisé dans les conditions précisées sur la notice.
Signature de l'installateur.